

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES
 composant le Conseil : 35
 en exercice : 35
 présents : 31
 représentés : 3
 pour : 34
 abstentions : 0
 contre : 0

OBJET : Modification du tableau des emplois

L'An deux mille quatorze, le quatorze novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le sept novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, JM. DURAND, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

R. LHOSTE	à	C. BIGRET
AM. MERCADIER	à	ME. MORIN
S. CICERONE	à	D. BEKIARI

Absent excusé : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le décret n°90-126 du 9 février 1990 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi d'ingénieur principal,

Considérant qu'il y a lieu de créer deux emplois d'adjoint administratif de 2ème classe,

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi d'animateur pour les accueils de loisirs,

Considérant qu'il y a lieu de supprimer un emploi de rédacteur à temps non complet de 8 heures,

Vu l'avis du Comité technique paritaire,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 28/11/2014

Reçu en préfecture le 28/11/2014 BEL141114_10

Affiché le

SLO

DECIDE

Article 1 : de la création de :

- Un emploi d'ingénieur principal
- un emploi d'animateur
- deux emplois d'adjoint administratif de 1ère classe

Article 2 : de la suppression de :

- un emploi de rédacteur à temps non complet de 8 heures

Article 3 : L'effectif des grades concernés est modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Ingénieur principal (+1)	1	0	2	0
Animateur (+1)	10	0	11	0
Adjoint administratif de 2ème classe (+2)	36	1	38	1
Rédacteur (-1)	16	1	15	1

Article 4: les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2014, chapitre 012.

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signé les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire
Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception
En Préfecture le 28/11/2014
Publication/Affichage le 01/12/2014
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services autorisé
Bernard LAURENT